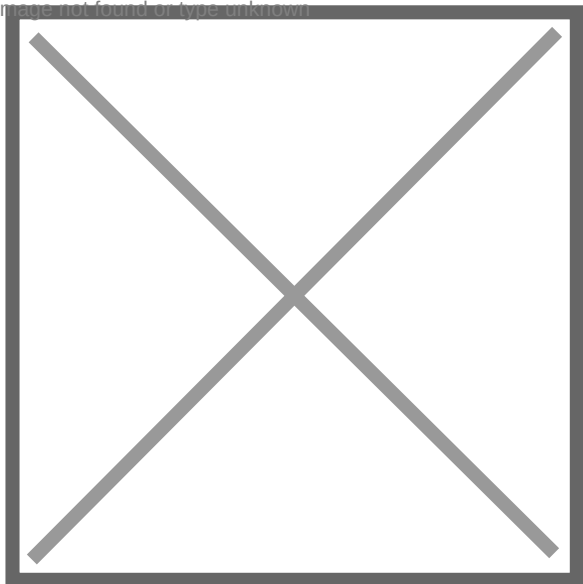


Image not found or type unknown



Trous dans le jardin non pris en charge par le propriétaire

Par **cube31**, le **21/09/2011** à **12:51**

Bonjour,rrnrnJe suis locataire d'une maison avec jardin. Lors de l'état des lieux je ne me suis pas promené dans le jardin, mais après mon installation j'ai voulu aller jouer au ballon avec ma fille de 4 ans et la surprise il y a des trous énormes dans le jardin (donc non constaté dans l'état des lieux).rnDonc impossible de courir dans le jardin sans se tordre une cheville et impossible de passer une tondeuse (l'entretien est à ma charge).rnJ'en ai parlé à la propriétaire et elle ne veut rien faire. Elle dit que ça va se reboucher avec les pluies cette automne mais moi j'ai jamais vu des trous se reboucher tout seul.rnComment faire pression pour qu'un minimum de travaux soit fait?rnEst-ce que la propriétaire peut être tenu responsable si ma fille ou un ami se blesse une jambe à cause de l'état du jardin.rnrnMerci